

Edito du CPAT juin 21

Va-t-on connaître un nouvel intérêt pour l'aménagement du territoire ?

Va débiter au Parlement la discussion du projet de **loi 4D** relatif à la « *différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la décomplexification* » de l'action publique locale, porté par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Présenté en Conseil des ministres le 12 mai, son inscription est à l'ordre du jour du Sénat en juillet.

Il se compose de 66 articles regroupés en 8 chapitres dont les principaux sont : 1: Adapter l'organisation des compétences des collectivités territoriales dans le respect de la Constitution ; 2: Offrir les moyens d'une ambition écologique nouvelle pour les collectivités territoriales ; 3: Consacrer à l'urbanisme et au logement des outils supplémentaires à la disposition des collectivités territoriales et de leurs groupements ; 4: Renforcer la cohésion sociale et la sécurité sanitaire au niveau territorial, ainsi que parfaire la décentralisation en matière scolaire.

Les articles de presse et les réseaux sociaux sont nombreux à évoquer ce sujet. Le Cercle peut avoir une place. Il s'y intéressera tout particulièrement!

Je me propose également de partager avec vous l'étude de l'INSEE qui, dans son dernier rapport « *La France et ses territoires* » [synthèse disponible à <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5040030>] publié tous les cinq ans, nous apprend que **33 % des Français vivent désormais loin des espaces urbains**. Cette tendance est aussi développée dans un focus en Occitanie <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5357299> et dans un article de presse du quotidien Libération : *Y a-t-il vraiment un boom rural ?* [https://www.liberation.fr/idees-et-debats/y-a-t-il-vraiment-un-boom-rural-20210514_3ZF4SHNZQZDO7AQHMIYAJPXS4/]

Cet ouvrage offre un panorama des questions économiques, sociales et environnementales au niveau territorial. En utilisant les zonages d'études actualisés en 2020, l'ouvrage fait le point sur les disparités géographiques en France, sur les forces et faiblesses des divers territoires ainsi que sur les conditions de vie de la population.

Qui n'a pas connu les ZRR (zones de revitalisation rurale) ? Désormais le rural a été redéfini comme un espace étendu qui gagne des habitants ! La population « rurale » augmente fortement, mais ce dynamisme démographique reste corrélé à la proximité de l'espace urbain.

L'exode déclenché par la pandémie aura-t-il été si rapide ? Non.

La raison de ce boom, souvent décrit, tient à un changement de définition des communes rurales, dont le critère principal n'est plus le nombre d'habitants mais la densité de population. Une nouvelle définition du rural est ainsi mise en place pour mieux appréhender la réalité multiforme de ces territoires. Alors que le rural regroupait auparavant les communes où moins de 2 000 habitants se trouvaient réunis dans un même bourg, il se compose aujourd'hui des territoires considérés – à l'issue d'un calcul complexe – comme « peu denses » ou « très peu denses ». Avec cette méthode, les espaces ruraux deviennent plus nombreux, notamment parce que les petites villes de campagne quittent la catégorie « urbain ». « Pour constituer les regroupements d'au moins 2 000 habitants, on considérerait qu'il fallait moins de 200 mètres entre les habitations. On pouvait alors classer comme urbaines des zones où la densité était en réalité assez faible », précise David Levy, statisticien à l'Insee et coauteur de l'étude.

A suivre !